



June Kaida

Partager ce qu'elle a appris

Bien que la description de son emploi corresponde à présent à celui d'agent d'exécution de programme correctionnel au Service correctionnel du Canada, June Kaida déclare qu'elle est toujours vraiment le professeur qui a quitté la Tanzanie pour le Canada il y a environ 25 ans.

« En fait, je suis probablement meilleure animatrice à présent », dit-elle. « Toutefois, je trouve que les compétences que j'ai acquises en tant qu'enseignante sont précieuses dans les programmes que j'anime à l'établissement pour femmes d'Edmonton ». Un de ces programmes – le Programme prélibératoire pour toxicomanes – comprend divers éléments tels que les jeux de rôles, des exercices de groupe et des résolutions de dilemmes, des activités qui ne sont probablement pas différentes de celles que l'on pourrait trouver dans une salle de classe habituelle.

Selon June, la différence c'est que certaines personnes du programme, contrairement aux élèves, « n'ont jamais appris comment demander de l'aide ou résoudre des problèmes de manière méthodique. En prison, ces personnes considèrent souvent leurs problèmes insurmontables ou trop complexes pour que les autres les comprennent. »

C'est pourquoi une autre des aptitudes pratiquées dans le programme est *comment dire non*. « La capacité de dire non est vitale pour surmonter les problèmes de toxicomanie », déclare June.

Bien qu'il soit difficile de suivre le programme, y entrer n'est pas facile non plus, étant donné que 80 p. 100 des contrevenantes de l'établissement pour femmes présentent un type ou l'autre de problème de toxicomanie. Selon June, la sélection est fondée sur le risque, les besoins et la réceptivité des femmes au traitement. « De plus, chacun des programmes (June anime également le Programme d'acquisition de compétences psychosociales cognitives fondé sur la recherche) compte un maximum de dix participantes. »

Selon elle, il n'est pas toujours facile de voir les contrevenantes lutter pour surmonter des

problèmes aussi graves. De plus, le fait que bon nombre des femmes dont elle s'occupe sont de descendance autochtone, alors qu'elle est Noire et originaire du Tanzanie, ne facilite pas la situation. Pourtant, elle dit que beaucoup de choses sont en sa faveur. D'une part, le fait qu'elle se sent plus à l'aise de travailler avec des femmes qu'avec des hommes parce qu'elle a travaillé dans un milieu féminin tout au long de sa carrière. D'autre part, le fait que par le passé, elle a collaboré étroitement avec des femmes autochtones. De 1983 à 1990, elle a travaillé au *Blue Quills Native Education Center* et de 1990-1995, au *Native Student Services Department* de l'Université de l'Alberta.

« Je pense avoir fait du bon travail, mais il y avait un obstacle important que je ne pouvais surmonter », déclare-t-elle aujourd'hui. C'est le fait que je ne suis pas autochtone ». Selon June, bien que la race se soit avérée être un obstacle insurmontable dans ce cas, le problème ne s'est pas posé dans le Service correctionnel du Canada. « Je pense que c'est parce que l'égalité était déjà instaurée lorsque je suis arrivée ici », déclare-t-elle.

C'est peut-être pourquoi elle décrit le SCC comme le meilleur employeur qu'elle ait jamais eu. « Au SCC, on m'a donné la parole. On écoute ce que je dis et on répond de façon encourageante. »